

Infos pratiques – Année 2018 / 2019

Rentrée scolaire

La rentrée des élèves aura lieu :

Lundi 3 septembre à 9 h 45 pour les élèves de 6^e, y compris les 6^e de la classe Ulis. Fin des cours à 16 h 35.



Les parents auront la possibilité d'accompagner leurs enfants en classe et de rencontrer le professeur principal.

Mardi 4 septembre :

. à 9 h 30 pour les 5^e et les élèves du dispositif ULIS

. à 9 h 45 pour les 4^e

. à 10 h pour les 3^e.

Le premier jour, il n'est pas utile d'apporter toutes les fournitures : un **cahier de brouillon** est nécessaire, ainsi que le **cartable** pour rapporter l'agenda – cahier de liaison et les livres qui devront impérativement être couverts.

Les familles présentes seront invitées à prendre un café le matin de la rentrée.

HORAIRES DE COURS

Matin :

8 h 05 à 9 h *

9 h à 9 h 55

9 h 55 à 10 h 10 : récréation

10 h 10 à 11 h 05

11 h 05 à 12 h ou 12 h 25

Après-midi,

lundi, mardi, jeudi, vendredi :

13 h 35 à 14 h 30

14 h 30 à 15 h 25

15 h 25 à 15 h 40 : récréation

15 h 40 à 16 h 35.

ACCUEIL DES FAMILLES

Heures d'ouverture des bureaux : 8 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h 30 sauf mercredi après-midi et vendredi après-midi.

La direction et les responsables de niveaux sont à la disposition des parents, sur rendez-vous.

Pour rencontrer le professeur principal, interlocuteur privilégié des familles, ou un autre professeur, il convient de prendre rendez-vous par l'intermédiaire du cahier de correspondance de votre enfant ou en téléphonant au secrétariat.



BOURSES DE COLLEGE

Une circulaire informant des modalités d'attribution des bourses vous est transmise dans ce courrier. La demande de bourses est à faire **avant le 8 octobre**.

PHOTOS INDIVIDUELLES ET DE CLASSES

Des photos individuelles et de classe seront faites à la rentrée (mardi 4 septembre après-midi). Les familles pourront les acquérir à un prix avantageux (les photos individuelles ne seront pas utilisables pour les cartes d'identité).

Par ailleurs, certains clichés seront pris pendant l'année à usage interne ou pour les besoins de communication du collège (plaquette, album-souvenir, film de présentation...) Les parents ne souhaitant pas que leur enfant soit photographié individuellement doivent en avertir l'établissement.

ETUDES

Le matin, une étude surveillée accueille les élèves à partir de 8 h. En cas d'arrivée avant 8 h 30, l'élève doit obligatoirement s'y rendre. (L'accueil des élèves est assuré sur la cour dès 7 h 30.)

Le soir, une étude fonctionne jusqu'à 18 h 15. Elle est facturée forfaitairement 26 € par trimestre quels que soient la durée et le nombre de jours d'inscription. Du fait de sa modicité, ce tarif vaut pour tout trimestre commencé.

Une aide aux devoirs pourra être proposée aux élèves qui en ont besoin.

FOURNITURES, LIVRES SCOLAIRES

La liste de fournitures est jointe à cette circulaire. **Eviter d'acheter du matériel luxueux ou superflu.**

Les livres sont fournis gratuitement en prêt, en fonction des besoins pédagogiques. Ils doivent être couverts soigneusement. En cas de détérioration ou de perte, ils sont facturés en fin d'année. Un cartable rigide préserve l'état des livres.

ASSURANCE

Les élèves bénéficient d'une assurance "individuelle accidents" couvrant les risques encourus par l'enfant de son propre fait, ainsi que d'une assistance en cas de voyage.

Cette assurance ne remplace pas la responsabilité civile obligatoire pour le chef de famille. Elle ne couvre donc pas les dommages causés à autrui. Les garanties sont précisées dans le dépliant ci-joint.

STATIONNEMENT

Pour permettre aux bus de circuler dans la rue St Augustin, il est conseillé d'attendre ses enfants à l'entrée piétonne située rue du Pouffanc, près du C.D.A.S. (Attention : dans le chemin privé, le règlement du collège s'applique !)

Dans la rue St Augustin, **il est interdit, pour raison de sécurité, de stationner devant les portails**. Il est prudent de marquer son arrêt **à droite dans le sens de la marche** et de faire descendre les enfants **par les portières de droite**.

Des **arrêts « minute »** sont prévus devant le collège pour déposer et reprendre les enfants. **En aucun cas les voitures ne doivent y stationner de façon abusive, ni gêner le bus dont l'emplacement doit rester libre.**

TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour les services de car :

Les familles s'adressent à la Communauté d'agglomération, voie d'Accès au Port à Morlaix (Tél. : 08.00.88.10.87) ou à la mairie du domicile.

Pour les élèves qui utilisent le train ou le car SNCF, la demande d'abonnement est à faire à la gare de Morlaix.

FICHE MEDICALE SCOLAIRE

En cas d'inaptitude au sport, un certificat médical est obligatoire indiquant le caractère total ou partiel de cette inaptitude ainsi que la durée de sa validité.

Il est conseillé aux élèves pratiquant un sport de compétition de passer la visite médicale au centre médico-sportif, rue du Pouffanc à Morlaix. (Tél. : 02.98.88.40.35).

ABSENCE - RETARD

Si l'absence est prévisible, il faut présenter auparavant **une demande écrite** à la direction.

Si l'absence est imprévisible, il faut **avertir l'école** dès que possible, et au plus tard le jour même. Il est possible de téléphoner à partir de 8 h.

Le motif de l'absence doit être porté sur l'agenda-cahier de liaison au retour de l'élève. Au-delà d'une semaine d'absence, le certificat médical est obligatoire.

En cas de retard, les parents signent l'agenda-cahier de liaison en donnant le motif du retard s'il est connu par eux.

AGENDA - CAHIER DE LIAISON

Un agenda – cahier de liaison sera distribué à chaque élève, de la 6^e à la 3^e. Il n'est donc pas nécessaire d'acheter un agenda.

BULLETINS DE NOTES - CAHIER DE TEXTE

Les familles reçoivent un bulletin en fin de chaque trimestre. Au cours du premier trimestre, la possibilité est donnée aux familles de consulter sur Internet (Scolinfo), les résultats de leurs enfants. Deux relevés de notes seront distribués dans le courant de l'année.

De même, le cahier de texte de la classe est consultable sur Internet (Scolinfo).

REGLEMENT

Le règlement se trouve dans l'agenda – cahier de liaison. Les parents doivent en prendre connaissance et le signer dès la rentrée.

Un point important : une étude est ouverte tout au long de la journée pour accueillir les élèves. Ceux-ci doivent obligatoirement s'y rendre dans les cas suivants : permanence, arrivée à l'école avant 8 h 30, absence d'un professeur.

Il n'y a pas de possibilité de sortie de l'école en cours de journée et spécialement à l'heure du déjeuner pour les élèves inscrits au self.

TELEPHONE

L'utilisation des téléphones portables est interdite dans l'enceinte de l'établissement (cf. règlement).

En cas d'urgence, les élèves peuvent demander à téléphoner depuis le secrétariat.

OBJETS PERDUS

L'école ne peut être tenue pour responsable des objets perdus. Deux précautions très importantes : marquer les affaires, ne pas se munir d'objets de valeur ou de sommes d'argent.

Les objets perdus sont à réclamer au bureau de la vie scolaire. De nombreux objets trouvés ne sont jamais réclamés, ce qui est bien regrettable.

FERMETURE DU COLLEGE

Les services administratifs de l'établissement seront fermés du mardi 17 juillet au jeudi 23 août.

Ces informations ainsi que les circulaires de rentrée sont consultables sur le site du collège :

ecmorlaix.fr

CALENDRIER OFFICIEL DES VACANCES SCOLAIRES 2018 - 2019

TOUSSAINT : du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin

NOEL : du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin

HIVER : du vendredi 8 février après la classe au lundi 25 février au matin

PRINTEMPS : du vendredi 5 avril après la classe au mardi 23 avril au matin

ETE : le vendredi 5 juillet après la classe.

